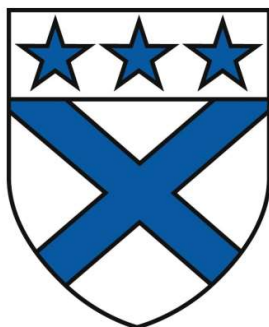


OFFICIEL



INFORMATION A LA POPULATION



Administration communale

Rue de la Laiterie 5 – 1427 Bonvillars

Tél. 024 436 12 50

Horaire d'ouverture : Lundi 17h30-18h45 – Mardi 9h30-11h00

www.bonvillars.ch – administration@bonvillars.ch

1^{er} août à la Cour

Cette année, la Fête nationale se déroulera, comme le veut la tradition, à la grande salle de La Cour.

La population et particulièrement les nouveaux citoyens et nouveaux habitants, sont invités à nous rejoindre.

le samedi 1^{er} août 2026 à la grande salle de La Cour

19h00	Apéro
20h00	Brève partie officielle
Suivi du	Repas gratuit (pour les habitants) SUR INSCRIPTION
	Jambon – gratin – salade – dessert

Pour des raisons d'organisation, l'inscription au repas est **obligatoire**, soit à l'aide du bulletin ci-dessous, soit directement sur notre site internet.

jusqu'au jeudi 23 juillet dernier délai.

Seules les personnes domiciliées à Bonvillars peuvent bénéficier du repas **gratuitement**.

Pour les personnes extérieures au village une participation de CHF 20.- sera demandée, sur place.

**La Municipalité se réjouit de vous accueillir
nombreux et nombreuses lors de cette Fête du 1^{er} août.**



Coupon-réponse : **Inscription par bulletin pour le repas du 1^{er} août 2026**

..... Nbre d'adulte pour le repas N° de téléphone (en cas de question) :

..... Nbre d'enfant pour le repas

Nom & Prénom de tous les participants :

.....	
.....	
.....	
.....	

Taille des haies et des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les normes ci-après :

Emondage des haies :

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 1m20 lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

Elagage des arbres :

- au bord des chaussées à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
- au bord des trottoirs à 2.5 m de hauteur et à la limite de la propriété

Dernier délai aux propriétaires pour effectuer les travaux : 31 août 2026



Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu

le lundi 29 juin à 20h00

à la grande salle de la Cour.

Fermeture de l'administration communale

Le greffe communal et le contrôle des habitants seront fermés

du

lundi 13 juillet au vendredi 24 juillet 2026

En cas d'urgence, merci de prendre contact avec les municipaux.

**Attention aucune carte d'identité ou acte du contrôle des habitants
ne pourra être établi pendant cette période.**



Dicastères de la nouvelle Municipalité

Vous trouverez ci-après les coordonnées ainsi que les dicastères de la
nouvelle Municipalité pour 2026 à 2031



REPARTITION DES DICASTERES

LEGISLATURE 2026-2031

Dès le 1^{er} juillet 2026

Mikael GUILLOUD, syndic (vice-syndic et suppléant : Léonard Bloesch)

tél. 079 703 95 77 / e-mail : mikael.guilloud@bonvillars.ch

- Administration / RH
- Instruction publique
- Tourisme
- Finances
- ASIGE / RADEGE

Léonard BLOESCH, vice-syndic (suppléant : Antoine Duvoisin)

tél. 079 374 00 87 / e-mail : leonard.bloesch@bonvillars.ch

- Sécurité sociale / ARAS / ASPMAD
- Informatique / Cybersécurité
- Défense incendie, protection civile (SDIS / ORPC)
- Police / Manifestation
- Urbanisme

Antoine DUVOISIN, municipal (suppléant : Mikael Guilloud)

tél. 079 108 17 75 / e-mail : antoine.duvoisin@bonvillars.ch

- Forêts / GF7
- Chalet La Combaz
- Clos d'équarrissage
- Vignes
- Déchetterie
- Employé communal

Muriz DJURDJEVIC, municipal (suppléant : Guillaume Favre)

tél. 079 825 69 85 / e-mail : muriz.djurdjevic@bonvillars.ch

- Police des constructions
- Parc, jardin, cimetière, place de jeux
- Bâtiments, entretien et locations

Guillaume FAVRE, municipal (suppléant : Muriz Djurdjevic)

tél. 079 795 06 57 / e-mail : guillaume.favre@bonvillars.ch

- Service des eaux / STEP / ACRG
- Route
- Temple / Paroisse
- Domaines
- Eclairage public

Greffe communal / CH

Bourse communale

Police des constructions

Mégane Defferrard

Sandy Dyens

Sandy Dyens

administration@bonvillars.ch

bourse@bonvillars.ch

constructions@bonvillars.ch

Suisse Bouge

La commune tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'édition 2026 de Suisse Bouge.

Grâce à votre engagement, votre enthousiasme et les nombreux kilomètres parcourus, notre commune a obtenu un magnifique résultat **en se classant 10^{ème} sur 129 communes** inscrites dans la catégorie A, qui regroupe les communes comptant entre 0 et 1'000 habitants.

Cette performance témoigne du dynamisme de notre population et de l'esprit de convivialité qui a animé les différentes activités proposées tout au long de l'événement.

Au-delà du classement, Suisse Bouge est avant tout une occasion de promouvoir l'activité physique, de renforcer les liens entre les habitants et de partager des moments agréables dans une ambiance chaleureuse.

Encore un grand merci à toutes et à tous pour votre participation et votre motivation. Nous nous réjouissons déjà de vous retrouver lors de la prochaine édition !



VOUS ETES VICTIME DE VIOLENCE ET AVEZ BESOIN D'AIDE?

QUI CONTACTER EN SITUATION DE CRISE ?



Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro.

Ce numéro national offre une écoute confidentielle et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- Gratuit et confidentiel
- Atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle

Le 142 intervient dans des situations de crise, lorsqu'une personne victime a besoin de conseils immédiats et lorsqu'une orientation sans délai, vers les ressources existantes, est déterminante.

Attention ! Le 142 n'est pas un numéro d'urgence. **En cas de danger imminent, composez immédiatement :**

Urgence Police : 117

Urgence Médicale (ambulance) : 144

Urgence Pompiers : 118

QUI CONTACTER EN DEHORS DES SITUATIONS DE CRISE ?

En dehors d'une situation de crise, la personne victime ou ses proches doivent contacter le Centre LAVI (<https://www.lavi-vaud.ch>) pour l'accompagnement, le conseil et le suivi des victimes de violence, notamment sur les plans juridique, psychologique et social.

Le saviez-vous ?

- L'aide du numéro 142 ou du Centre LAVI est accordée indépendamment de l'existence d'une plainte pénale.
- Il n'est pas nécessaire que l'auteur de l'infraction ait été identifié.
- Que l'acte ait été commis intentionnellement ou par négligence ne change rien à votre droit à l'aide.



REPAS DE SOUTIEN

SAMEDI 20 JUIN 2026 - 19H00
GRANDE SALLE DE BONVILLARS



MENU PAR KEVIN MOUTHER

- APÉRITIF
- CARPACCIO DE TOMATES À LA BURRATA ET SON HUILE PARFUMÉE AU BASILIC
- TARTARE DE BŒUF OU SAUMON OU VEGAN TRADITIONNEL ACCOMPAGNÉ DE PAIN ET BEURRE
- TARTARE D'ANANAS AU BASILIC ET SORBET FRAMBOISE

PROGRAMME

ENTRÉE LIBRE DÈS 22H30
SOIRÉE BAR À COCKTAILS ET MUSIQUE
JEU-CONCOURS AVEC DES LOTS ATTRACTIFS

INSCRIPTIONS

(MERCİ DE COMMUNIQUER LE CHOIX DE VOTRE MENU)

FCETOILE.BONVILLARS@HOTMAIL.COM

078 639 84 74 OU 079 655 76 88

DÉLAI 14 JUIN 2026

70 CHF PAR PERSONNE / 2.- PAR ANNÉE JUSQU'À 74 ANS